



38064 - Pourquoi les musulmans jeûnent-ils ?

question

Je vis en Grande Bretagne et les non musulmans me demandent souvent pourquoi les musulmans jeûnent ? ... Que devrais-je leur dire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous jeûnons, nous musulmans, le mois de Ramadan parce qu'Allah nous a donné l'ordre de le faire dans Sa parole : (Coran, 2 : 185).

Il s'agit pour nous de vouer à Allah un culte qui Lui est cher et qu'il nous a donné l'ordre de perpétuer.

Le croyant s'empresse à exécuter l'ordre d'Allah le Très Haut et Celui de Son messenger en application de la parole du Très Haut : (Coran, 24 : 51) et de Sa parole : (Coran, 33 : 36).

Deuxièmement, pour Sa sagesse, Allah, le Puissant et Majestueux a diversifié les actes cultuels pour tester la disponibilité du serviteur à les exécuter et voir s'il se contente d'accepter ce qui lui convient (et s'en arrêter là) ou s'il accepte tout ce qui agrée Allah, le Puissant et Majestueux. Si nous méditons sur les cinq actes cultuels : la profession de foi, la prière, la zakate, le jeûne et le hadj (pèlerinage à La Mecque) certains de ces actes nécessite un effet physique et d'autres un effort financier et d'autres les deux. Cela ne permet de distinguer entre l'avare et le généreux. En effet, certains peuvent prier 1000 rakaa, mais n'acceptent pas de dépenser un Dihram. D'autres peuvent donner 1000 dirham, mais n'acceptent d'accomplir une seule rakaa. C'est pourquoi la charia a réparti et diversifié (les champs d'actions) pour faire connaître ceux qui se conforment à l'ordre d'Allah et L'adorent et ceux qui, au contraire, se livrent à leur passion. La prière, par exemple, est purement un effort physique. Ses aspects qui peuvent entraîner une dépense comme



l'achat de l'eau pour se couvrir le corps, n'en constituent pas l'essentiel.

La zakate est purement financière. L'effort physique qu'elle implique comme le recensement des biens, l'évaluation du taux à prélever et le transfert du revenu au profit du pauvre n'en constituent pas l'essentiel.

Le pèlerinage implique généralement un effort physique et un effort financier, à l'exception des habitants de La Mecque. Car ils n'ont pas besoin d'argent. Ce qui est rarement le cas des autres.

Le Djihad (lutte) dans le chemin d'Allah implique un effort physique et un effort financier. Parfois il nécessite l'un parfois il nécessite l'autre.

Les prescriptions comportent deux catégories : s'abstenir de choses désirables et sacrifier des choses désirables. Car c'est aussi une catégorie des prescriptions. S'abstenir des choses désirables c'est par exemple jeûner et sacrifier des choses désirables c'est s'acquitter de la zakate puisque l'argent nous est cher et l'on ne sacrifie ce qui est cher à soi que pour obtenir quelque chose de meilleur.

Il en est de même de l'attitude qui consiste à se détourner des choses désirables. On peut trouver facile de dépenser 1000 dirham tout en étant incapable de jeûner un seul jour ou inversement ».

Citation de Cheikh Ibn Outhaymine dans ach. Charh al-mumti, 6/190.

Troisièmement, l'institution de jeûner repose sur d'importantes et sages considérations dont certaines sont mentionnées dans le cadre de la réponse à la question n° [26862](#).

Cheikh Ibn Outhaymine a été interrogée à propos de la sagesse qui a dicté l'institution du jeûne... Et il a répondu en ces termes : « Si nous lisons la parole d'Allah, le Puissant et Majestueux : (Coran, 2 : 183) nous comprenons le pourquoi de l'institution du jeûne, à savoir la crainte d'Allah et Son adoration. La crainte (taqwa) implique l'abandon des interdits. En général, le terme renvoie l'exécution des ordres et l'abandon des interdits.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Quant à celui qui n'est pas capable de cesser les faux actes et propos Allah n'a pas besoin de son abandon du manger et du boire**



(rapporté par al-Boukhari, 6057). Se référer à la question n° [37658](#) et 37989.

Cela dit, le jeûner doit plus que tout autre observer les devoirs et éviter les propos et actes interdits. Il doit s'abstenir de médire les gens, de mentir, de colporter ce qu'ils se disent, de conclure un acte de vente interdit et d'éviter tout ce qui est interdit. Si l'on se comporte ainsi tout au long du mois, on aura l'âme droite le reste de l'année. malheureusement, beaucoup de jeûneurs ne font pas la distinction entre leur jour de jeûne et un jour ordinaire, car ils perpétuent leurs habitudes de tous les jours et négligent leurs devoirs et commettent des interdits. L'on n'observe pas chez eux la respectabilité que confère le jeûne. agir ainsi n'annule pas le jeûne, mais en diminue la récompense. Les manquements peuvent en arriver à prendre le dessus et faire perdre la récompense réservée au jeûneur ». Fatawa arkane al-islam, p. 451.